



MINISTERE DES
ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DES PROJETS, DE LA
PLANIFICATION
ET DE LA COOPERATION

Coopération Cameroun - Fonds Koweïtien pour le
Développement Économique Arabe
Ministère des Enseignements Secondaires

Unité de Gestion du Projet EKOUNOU
Accord de prêt N° 898 du 13 février 2014

MINISTRY OF SECONDARY
EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF
PROJECTS, PLANNING
AND COOPERATION

Yaoundé, le 14 Août 2023

COMMUNIQUE N° 17/25 /C/MINESEC/SG/DPPC/UGPE/CE

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES
N° 19/AONO/MINESEC-UGPE/CIPM/2025 DU 18/08/2025

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires

COMMUNIQUE :

Les établissements ci-après désignés sont déclarés attributaires de l'Appel d'Offres susmentionné, pour la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs des Equipements de Cuisine et Réfectoire (Lot 1 : Cuisine), et (lot 2 : Réfectoire) de la manière suivante :

| N°AO | Lots | OBJET | ATTRIBUTAIRES | FINANCEMENT | MONTANT TTC FCFA | DELAIS (Mois) |
|------|------|---|---------------|--|---------------------|------------------|
| 19 | 01 | Fourniture, installation, mise en service et formation des utilisateurs des Equipements de Cuisine et Réfectoire (Lot 1 : Cuisine) | ETS NAVASMA | Prêt N°898 du 13 février 2014 du Fonds Koweïtien de Développement Economique Arabe (Partie Hors Taxes) et la République du Cameroun (Partie TVA et Droits de Douane) | 87 070 780 | 06 |
| | 02 | Fourniture, installation, mise en service et formation des utilisateurs des Equipements de Cuisine et Réfectoire (lot 2 Réfectoire) | ETS NAVASMA | | 52 052 528 | 06 |

Les responsables desdites structures sont invités à prendre attache, dès publication du présent Communiqué, avec le Service de la Composante Equipment de l'Unité de Gestion du Projet de Construction et d'Equipment du Lycée Secondaire Professionnel d'EKOUNOU, pour l'établissement des projets des contrats correspondants.

Les autres soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues sont priés de les retirer sous quinzaine, au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés, faute de quoi elles seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission.

Ampliations :

- MINMAP;
- ARMP/IDM;
- Président CPM;
- Affichage;
- Chrono / Archives;
- Intéressés.

